

Tableau des maires dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Noyon

Laurent de Normandie (1510-1569)

itinéraire d'un calviniste noyonnais

Au cours du deuxième tiers du 16^e siècle, le protestantisme se répandit dans Noyon. Si l'installation à Genève de Jean Calvin, en 1541, engagea plusieurs Noyonnais à quitter la ville pour exercer librement le nouveau culte, d'autres choisirent de rester et de vivre leur foi dans la clandestinité. Parmi eux, Laurent de Normandie, devint une personnalité de premier plan en prenant la tête de la commune.

Un maire de Noyon

Petit fils de Guillaume de Normandie, procureur du roi à Noyon, et fils de Jehan de Normandie, seigneur de la Molle, Laurent de Normandie est né vers 1510 à Noyon. Ses études de droit le menèrent à Orléans où, en 1533, il rencontra Jean Calvin. Plus tard, à Poitiers, il se lia d'amitié avec Théodore de Bèze déjà converti aux idées luthériennes.

Jeune licencié ès-lois, il revint dans sa ville natale où il exerça la profession d'avocat. En 1540, il épousa Anne de La Vacquerie, fille d'Elloi de la Vacquerie et petite-fille d'un président du parlement de Paris. Nommé lieutenant civil au bailliage du Vermandois, il devint secrétaire du dauphin Henri et du roi de Navarre en 1545 avant d'être élu maire de Noyon en 1546 et 1547. Très tôt gagné aux idées de la Réforme, cet ami de Jean Calvin et de Théodore de Bèze entretenait avec eux des relations épistolaires et anima discrètement le mouvement réformiste à Noyon. Il accueillit dans sa ville Nicolas des Gallars (futur ministre de l'Eglise de Genève) mais aussi l'arrageois Jean Crespin, auteur d'un *Martyrologe*. Ce dernier écrivit à Jean Calvin le 12 juillet 1546 : « *Je trace ces lignes auprès de votre pieux ami de Noyon, devenu le mien, sous le toit hospitalier du préfet de votre ville natale* », puis lui confia : « *J'admire sa piété; ses vertus, son cœur toujours animé de la plus pure charité envers ses frères* ».

Les protestants de Noyon furent inquiétés à partir du 20 août 1547, date à laquelle un crucifix arraché de la cimetière de l'église Saint-Martin fut retrouvé maculé de boue et pendu au pilori sur le Grand marché de Noyon. Face à ce forfait, le chapitre obtint de l'évêque Jean de Hangest qu'une procession expiatoire parcouru la ville. L'affaire fit grand bruit, et trouva comme coupable « *ceux qui sont suspects et notez d'Érésie, natifs dudict Noion, demeurant audit lieu de Genève* ». La profanation d'une statue de saint Quirin et la dégradation d'images pieuses peintes sur la maison du chanoine Jean Laurent produisirent de nouveaux troubles dans la ville. De grandes processions expiatoires parcoururent les rues pour extirper l'hérésie qui afflige l'Eglise et mettre fin aux scandales qui affectent Noyon.

« Monsieur et bien aimé frère » (Jean Calvin)

Malgré l'ambiance soupçonneuse qui régnait dans la cité épiscopale, Laurent de Normandie participa au conseil de ville de Noyon jusqu'au 3 avril 1548. C'est vraisemblablement en octobre suivant qu'il quitta la ville « de son bon gré » selon Jean Calvin. Il rejoignit son maître noyonnais à Genève avec sa femme et ses trois enfants Jean, Salomon et Marie, alors en bas âge. Cette date coïncide avec celle du départ de Théodore de Bèze et de Jean Crespin pour la capitale protestante. L'annonce de ce départ produisit une forte émotion sur le clergé noyonnais qui prescrivit plusieurs cérémonies d'expiation.



Laurent de Normandie par Corneille de Lyon v.1552, Musée d'art et d'histoire de Genève (DR)

La famille de Normandie fut accueillie à bras ouvert par le réformateur qui écrivit : « *Du temps que vous étiez lieutenant du Roi à Noyon, et maire de la ville, il me faisait mal de vous voir éloigné du Christ; maintenant je vous tiens pleinement nôtre, et vous embrasse comme au sein de l'Eglise* ». Dès lors, les deux Noyonnais ne se quittèrent plus et nouèrent d'étroites relations tant professionnelles qu'amicales. Le soutien du réformateur l'accompagna dans les moments heureux et difficiles de son existence. Expatrié depuis quatre mois, Laurent de Normandie apprit la nouvelle du décès de son père. Deux mois plus tard, en avril 1549, son épouse Anne décéda à son tour après s'être confiée à Jean Calvin : « *Hélas : que seroit-ce si j'es-*

toye maintenant à Noyon, où je n'oseroie ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foy, encore que les prestres et les moynes desgorgeassent à l'entour de moi tous leurs blasphèmes ! Et ici non seulement j'ay la liberté de donner gloire à mon Sauveur, pour venir hardiment devant luy, mais j'y suis conduite par les bonnes exhortations que vous me faites ». Cette confession, reçue par le réformateur au chevet de la mourante, fut retranscrite dans la préface de son *Traité des Scandales* qu'il dédia à Laurent de Normandie en 1550.

Le malheur s'abattit une nouvelle fois sur l'ancien maire de Noyon avec la mort de sa fille Marie. Ne pouvant seul élever ses deux fils, il leur donna une mère en épousant en secondes noces Anne Colladon, fille de l'avocat berrichon Léon Colladon. De cette union, célébrée le 14 septembre 1550 par Jean Calvin, naîtront David et Théodore.

Le bourgeois de Genève

Laurent de Normandie obtint le privilège d'habitation dans la cité genevoise le 2 mai 1549 après avoir promis d'y vivre « *selon l'Evangile et les ordonnances de Messieurs* ». Le registre des habitants indique : « *Réception de Noble respectable et honoré Laurent de Normandie natifz de la ville de Noyon en Picardie, faite 1549, le 2 may* » (sic). Le lendemain, d'autres Noyonnais probablement partis avec lui purent être reconnus comme habitants de Genève, en l'occurrence « *Lancelot de Montigny, natifz de la ville de Noyon* » mais aussi « *Christofle Le Febure, chirurgien, Nicolas Neret, Mathieu Reaulme, potiers d'estaing, Gilles Cullot, marchand, honorables personnes, tous bourgeois de Noyon en Picardie* ». La loi de Genève imposant que chaque habitant ait un métier et en vive, Laurent de Normandie se consacra à la profession d'imprimeur-libraire et participa de manière importante à la diffusion de la littérature réformée. Il obtint la faveur de posséder quatre presses et fournit des livres aux colporteurs, porteurs de livres et marchands ambulants qui les transportaient dissimulés dans des marchandises. Demeuré discret dans ses actes, ses productions ne portaient ni adresse ni marques typographiques. Le 8 septembre 1850, il sollicita son admission dans la bourgeoisie

de Genève, droit qu'il n'obtint que le 15 avril 1555. Il intégra le Conseil des Deux Cents en 1559.

Condamné à être pendu et brûlé en effigie

Pendant de temps, à Noyon, le 31 mai 1552, un nouvel attentat commis de nuit contre la croix s'envenima jusqu'à l'intervention du Parlement de Paris. Nommé rapporteur et commissaire, le conseiller Louis Gayant lança un décret de prise de corps contre Laurent de Normandie et plusieurs autres Noyonnais le 21 juin. Le 7 septembre suivant, le Parlement de Paris rendit cet arrêt : « *Laurens de Normandye et ses consortz (...) convainczuz du crime de lèze majesté divine par eulx commis pour estre par eulx sostraicts et retirez de la ville de Noyon et eulx retirez volontairement en la ville de Genevve, ville suspecte et receptuelle aux suspectz et infaitcz du crime d'herezie (...)* La dicte Court a condamné et condamne les dictz Me Laurens de Normandye (...) a estre traynée sur clayez, si aprehendés peuvent estre, si non par figure... ars et brûlés par figure. Et a declairé et declaiere tous et chacuns leurs biens tant meubles que immeublez acquiz et confisque au Roy ». Cet arrêt fut gravé sur une grande table d'airain et exposé devant le beffroi « *pour perpétuelle mémoire dudict crime et exemple à ceulx qui sont infectz de la peste lutérique* ». L'incendie qui détruisit Noyon quelques mois plus tard et les dévastations causées par les Espagnols en 1557 atténuèrent les haines religieuses dans la ville.

En février 1562, profitant de l'édit de tolérance du 17 octobre 1561 permettant l'exercice du culte en dehors des villes fermées, Laurent de Normandie et Lancelot de Montigny revinrent à Noyon où ils reçurent l'hospitalité chez Louis Chastellain, lieu tenant du bailli du Vermandois. Ce retour des exilés suscita une certaine émotion dans la ville. Laurent de Normandie régla ses affaires et regagna Genève. C'est là qu'il décéda le 14 mars 1569, emporté par une épidémie de peste.

Jean-Yves Bonnard
 Vice-président de la société
 historique de Noyon

Nos remerciements s'adressent à Barbara Sibille et Benjamin Findinier